

***INTERVENTION
ET ACTION
COMMUNAUTAIRE***

Le B.C.J. en évolution

Oeuvre collective

1983

©Bureau de consultation jeunesse 1994

Préface

Ce document retrace les grandes lignes de l'évolution du Bureau de consultation jeunesse, depuis ses débuts jusqu'en 1983.

Que ce soit en traitant du contexte socio-politique et organisationnel, des différents types de travail avec les jeunes ou de philosophie d'intervention, des travailleur-e-s du B.C.J. de l'époque nous livrent un véritable témoignage.

Si nous avons décidé de produire ce document après toutes ces années, c'est que nous reconnaissons la valeur historique de son contenu et la pertinence de l'inscrire au niveau de la mémoire collective, alors que l'intervention et l'action communautaires deviennent une marque de commerce qui sert à estamper n'importe quelles formes de pratiques sociales pourvu qu'elles s'accompagnent d'un visage humain.

Ce document offre, en effet, à l'ensemble des intervenant-e-s qui oeuvrent dans le secteur communautaire jeunesse (sans oublier tous les autres) l'occasion de se réapproprier une certaine histoire. Par ce retour historique, la réflexion sur le présent ne peut qu'y gagner.

Oeuvre collective créée en 1983, notre contribution aura consisté à finaliser ce projet pour en permettre la publication. Nous avons fait le choix d'apporter au texte la correction la plus minimale possible. Cependant, en lien avec l'évolution des valeurs sociales actuelles, nous ne pouvions faire l'économie d'une féminisation qui a imposé, par la suite, une sérieuse réécriture pour redonner au texte toute sa cohérence.

Finalement, il s'agit certainement, pour nous, d'un gage de reconnaissance et de solidarité envers nos collègues du B.C.J. de l'époque que nous saluons chaleureusement.

Bonne lecture

France Doyon

Marc-André Houle

TABLE DES MATIÈRES

Chapitre 1 : ÉVOLUTION DE LA SITUATION JEUNESSE5

A) Bilan sur les problématiques jeunesse6	6
B) Bilan de l'évolution de la situation jeunesse8	8
• Plus ça change, plus c'est pareil 10	10
• Même si c'est pareil, le pareil se modifie 13	13
• Les nouveaux enjeux 14	14

Chapitre 2 : ÉVOLUTION DES POLITIQUES D'ORIENTATION DU B.C.J.17

A) Les objectifs du B.C.J.17	17
B) Les postulats de base18	18
• Premier postulat 18	18
• Second postulat 19	19
• Troisième postulat 19	19
• Quatrième postulat 20	20
C) Les grandes orientations21	21
• L'influence du B.C.J. sur les politiques jeunesse 21	21
• L'action communautaire 23	23
• La politique d'autofinancement 24	24

Chapitre 3 : ÉVOLUTION DE L'INTERVENTION AU B.C.J.27

A) Travail de milieu30	30
B) Intervention avec les parents32	32
C) Programme de travaux communautaires34	34
D) L'hébergement37	37

E) Projet d'intervention auprès des mineur-e-s prostitué-e-s (PIAMP)	39
F) Corridors	41
G) La marche des jeunes : 22 avril 1983	43
H) Comité de réflexion sur les jeunes et le travail	45

Chapitre 4 : CONDITIONS DE SURVIE D'UN ORGANISME COMMUNAUTAIRE 47

Chapitre 5 : ÉVOLUTION DE LA GESTION 53

A) Les différents niveaux de pouvoirs au B.C.J. et leur interrelation	56
B) Tableau sommaire des principales décisions ayant influencé l'évolution de la gestion au B.C.J.	57

Chapitre 1

ÉVOLUTION DE LA SITUATION JEUNESSE

Faire un bilan de l'évolution de la situation des jeunes avec qui nous travaillons, c'est d'abord et avant tout prendre conscience de faits liés essentiellement à l'histoire de la situation jeunesse, aux différentes problématiques auxquelles les jeunes sont confronté-e-s et de notre implication dans leur milieu.

La création du B.C.J. remonte à novembre 1969. En considérant ces 14 ans d'histoire, il nous semble que la principale cassure dans la globalité de la situation jeunesse s'est faite au début des années 70. Pourquoi cassure, plutôt changement ou évolution? Peut-être parce que, plus que jamais, on reconnaissait à la jeunesse un potentiel d'émergence d'idées et de valeurs nouvelles. Peut-être parce que, plus que jamais, on était proche de reconnaître aux jeunes leur capacité d'apporter des solutions à leur situation. Mais quelle illusion, puisque l'avènement technologique et les pouvoirs en place en ont décidé autrement. Ils ont vite fait de récupérer la jeunesse à l'intérieur d'un marché de consommation où les règles du jeu sont déterminées par la loi du plus offrant.

Les jeunes avec qui nous travaillons sont des adolescent-e-s et des jeunes adultes dont l'âge varie entre 12 et 30 ans; Confronté-e-s aux limites qui leur sont imposées, leurs possibilités de choix, dans le contexte actuel, sont restreintes à une question de survie.

A) Bilan sur les problématiques jeunesse

L'objectif principal au B.C.J. est la prise en charge des jeunes par eux-mêmes et par elles-mêmes à l'intérieur d'une démarche de conscientisation liée aux différentes problématiques qui les confrontent dans leur communauté d'appartenance.

L'approche privilégiée au B.C.J. est une approche globale du vécu des jeunes qui tient compte, entre autres, de la vie économique, politique et sociale de la communauté. Il arrive, bien sûr, que certains de nos projets ciblent une problématique particulière (l'hébergement, l'emploi et le chômage, la prostitution, etc.) liée directement au vécu dramatique des jeunes ou à des commandes spécifiques de nos bailleurs de fonds. Mais cela ne nous empêche pas de continuer d'insister pour privilégier une approche toute centrée sur la «globalité des jeunes».

Les jeunes en recherche d'emploi continuent à vivre: expérience sexuelle, expérience avec les drogues, vie familiale. Ce sont des aspects de leur vie tout aussi importants que l'emploi et qui influent les uns sur les autres. Ainsi, le fait d'être proche des jeunes, d'être à leur écoute, de questionner d'autres niveaux que le travail, en tenant compte de leur rythme, leur permet de s'exprimer, suscite une conscientisation et un plus grand désir de se prendre en charge.

Alors, fini de parler des problématiques jeunesse à la place du ou de la jeune; fini d'identifier des problèmes comme étant relatifs à la jeunesse: drogues, sexualité, manque d'intérêt au travail, prostitution; fini d'éviter les réalités qui nous dérangent en les camouflant derrière des liens de cause à effet. Il est intéressant de se questionner sur les «interdits» que posent les adultes face à ces réalités dérangeantes, quand on sait très bien que c'est à l'intérieur même de cette société d'adultes que le ou la jeune devient une cible du marché de

surconsommation (drogue, sexualité, travail, etc.) avec peu de pouvoir d'achat, d'où l'endettement.

En fait, on devrait plutôt se questionner sur le pourquoi des priorités axées plus souvent qu'autrement sur des situations de crise. Par exemple, pourquoi, en 1983, se dire préoccupé par les suicides des jeunes? Ce n'est pourtant pas d'hier que les jeunes se suicident et expriment par là un malaise certain.

Pourquoi, en 1983, les priorités sont-elles mises sur les jeunes sans emploi? Pourtant, en 1976, un-e jeune sans emploi et peu scolarisé-e était confronté-e aux mêmes difficultés qu'actuellement! Pourquoi, en 1979, met-on les priorités sur les jeunes «décrocheur-e-s» du réseau scolaire alors que, déjà en 1975, plusieurs étaient confronté-e-s à cette situation? Pourquoi, en 1982, met-on les priorités sur les mineur-e-s qui font de la prostitution alors que depuis longtemps, des jeunes n'ont pas d'autres alternatives pour survivre?

Ce n'est pas parce que les priorités sont mises sur des problématiques spécifiques que les jeunes en «marge» ne vivent pas des difficultés autres que celles qui sont à la «mode». Il s'agit, pour nous, d'éviter de se faire entraîner par des «problématiques» et finalement emporter par des crises graves.

C'est à se demander si l'État a choisi, par le biais de son réseau des affaires sociales, un type d'intervention axé spécifiquement sur des problématiques de crise et une façon plus commode de consolider ses propres modèles, ses propres structures, afin de mieux gérer la population jeunesse.

B) Bilan de l'évolution de la situation jeunesse

L'essentiel des limites des jeunes est, en dernière analyse, lié à leur situation socio-économique. Ces limites ne leur appartiennent pas nécessairement, dans la mesure où les jeunes ne les ont pas déterminées.

Leur situation, c'est en quelque sorte des conditions de survie. Par exemple, au-delà de l'école de plus en plus «déconnectée» de leurs besoins réels ou de la place qu'on leur refuse sur le marché du travail, reste les arcades pour les 18 ans et plus, les centres commerciaux pour les 18 ans et moins, le trottoir pour les deux. C'est aussi le peu d'écoute, devant ce qu'ils et elles ont à nous dire; du peu qu'on en retient, leur pouvoir d'agir sur leur propre situation étant loin d'être reconnu.

Compte tenu de nos connaissances issues particulièrement de notre vécu avec les jeunes, un consensus se dégage chez les intervenant-e-s du B.C.J.:

- plus ça change, plus c'est pareil;
- même si c'est pareil, le pareil se modifie;
- la situation des jeunes détermine un certain nombre de nouveaux enjeux dans notre société.

Octobre 1975

Le B.C.J. présente un mémoire en commission parlementaire sur l'avant-projet de loi sur la protection de la jeunesse, au nom du Comité jeunesse du quartier Centre-sud de Montréal et du Comité des organismes sociaux de Laval, suite à des consultations populaires. Dans ce mémoire, on exprime notre déception sur l'avant-projet de loi, étant donné:

- qu'il crée un ensemble de structures augmentant la complexité d'utilisation et diminuant l'efficacité du service, et que ces structures passent la grande partie de leur énergie à justifier leur existence;
- qu'il augmente les contrôles sociaux déjà existants, ce qui a pour effet de diminuer les libertés individuelles et d'accroître de façon démesurée le nombre d'intervenants-e-s des services sociaux;
- qu'il favorise la protection judiciaire des citoyen-ne-s, donc le renforcement du contrôle social, plutôt que les possibilités de développer la protection sociale dans le but d'augmenter la responsabilité de l'ensemble de la communauté et de viser sa tolérance par rapport à l'ensemble des «comportements jeunesse»;
- qu'il a pour effet de maintenir le statu quo en compliquant encore un peu plus la réalité actuelle et, de ce fait, d'augmenter encore l'écart existant entre les jeunes citoyen-ne-s et leurs besoins, leurs aspirations, leurs droits, leurs devoirs et le monde des adultes.

• **Plus ça change, plus c'est pareil**

Mars 1976

Suite à la publication du rapport Batshaw, le B.C.J., par le biais du Regroupement des organismes communautaires jeunesse (ROCJMM) prend position et l'on constate, une fois de plus, la déficience de l'organisation du réseau des services sociaux à la jeunesse:

- l'éloignement des services sociaux de la réalité des jeunes;
- l'incohérence du partage des ressources;
- l'ignorance de l'État face à des organismes jeunesse à caractère communautaire;
- l'unique souci de l'État d'intégrer les organismes qui ont survécu à l'application du chapitre 48 (Loi des services sociaux);
- la nullité des sommes investies dans le secteur communautaire jeunesse;
- la non-reconnaissance des organismes communautaires jeunesse et de leur financement;
- l'absence de programmes communautaires spécifiques en regard du contexte culturel et socio-économique de chaque communauté;
- la non-implication des citoyen-ne-s dans la planification et le processus de décision relatif à ces programmes;
- l'inexistence d'une politique de services claire entre les organismes du réseau (chapitre 48) et les organismes communautaires à caractère non gouvernemental.

Septembre 1977

Un deuxième mémoire est déposé en commission parlementaire dont les points principaux sont:

- la contradiction évidente entre le silence de la loi face aux organismes communautaires et l'esprit de la loi du législateur qui parle de maintenir le plus possible le ou la jeune dans son milieu naturel;
- la contradiction entre le mandat d'encourager la réinsertion sociale et le fait que la structure de la protection de la jeunesse passe par une personne ou un groupe trop restreint dont l'une des conséquences pourrait être l'isolement du directeur en rapport avec le vécu des jeunes;
- l'oubli de certain-e-s jeunes en difficulté, compte tenu de la rigidité et de la distance que les structures créent entre elles et le milieu:

«Le projet n'arrive pas à pallier à ces manques d'action sociale.

Les laissés pour compte le resteront.» ⁽¹⁾

⁽¹⁾ *Mémoire sur le projet de loi sur la protection de la jeunesse.* Montréal: B.C.J., septembre 1977.

1983: «*Nous voulons une vraie job*» ⁽²⁾

Avant même que le programme Action jeunes volontaires soit en marche officiellement, déjà des organismes du milieu, dont le B.C.J., réagissaient à cette solution apportée par le gouvernement québécois:

- les organismes du milieu ne croient plus à l'efficacité de projets qui créent de nouveaux ghettos et qui transforment la population des jeunes adultes en un «cheap labour» institutionnalisé, sans même qu'ils et elles aient été véritablement consulté-e-s;
- ce programme n'arrive, à toutes fins pratiques, qu'à nier aux jeunes adultes le droit de devenir des travailleur-e-s;
- il n'est pas évident que le pouvoir politique a la volonté de satisfaire les besoins d'emplois réels;
- le gouvernement doit se donner des moyens réels (compte tenu de ses responsabilités) pour assurer aux jeunes de vrais emplois afin qu'ils et elles puissent prendre leur place comme citoyen-ne-s à part entière;
- ces moyens pourraient passer par la reconnaissance d'une politique de financement des organismes communautaires jeunesse.

Plus ça change, plus c'est pareil! Même message depuis 8 ans, même dynamique dans la rue depuis 8 ans, même politique jeunesse depuis 8 ans.

⁽²⁾ *Lettre au Premier ministre du Québec*. Montréal: Regroupement des organismes communautaires jeunesse du Montréal Métropolitain (ROCJMM), Regroupement des Maisons de Jeunes du Québec (RMJQ), Élan Laval, Service 15-20, Carrefour Jeunesse, avril 1983.

• **Même si c'est pareil, le pareil se modifie**

Sur la base de son implication dans le milieu des jeunes, de la souplesse de ses structures, de l'élaboration de projets alternatifs et des caractéristiques de son intervention depuis 14 ans, le B.C.J. est reconnu comme un organisme communautaire fort offrant des services de qualité et ayant une expertise en lien direct avec le vécu quotidien des jeunes. Ceci a toujours attiré beaucoup de «commandes» reliées directement à des problématiques de crise de la part des bailleurs de fonds.

Le B.C.J. est donc consulté et sollicité. On nous demande de faire des représentations à des commissions parlementaires. On nous demande notre avis sur des politiques, des programmes, des projets jeunesse. Malheureusement, depuis nombre d'années, nous constatons que les institutions du réseau public et para-public refusent de travailler à développer une approche préventive globale axée sur l'élaboration de solutions de remplacement.

On nous demande parfois de cautionner des pratiques invalidantes dictées par l'État. Comme si l'on voulait se servir des organismes communautaires pour camoufler le fait que les jeunes «en marge» avec qui nous travaillons augmentent d'une façon disproportionnée et alarmante.

Les problèmes dits marginaux deviennent presque la normalité; la moitié des jeunes en âge de travailler sont en chômage; près de 40% des jeunes inscrit-e-s au Secondaire I ne terminent pas leur Secondaire V; le nombre des familles monoparentales augmente; la surconsommation a fait des jeunes sa cible favorite: mode, drogue, sexualité, prostitution ⁽³⁾.

⁽³⁾ «*La situation des jeunes se détériore...*». Montréal: Communiqué de presse du Regroupement des organismes Communautaires Jeunesse du Montréal Métropolitain (ROCJMM), 1982, p. 1.

Ce n'est donc plus une minorité de jeunes qui vit en marge de la société et c'est ce que nous tentons de démontrer.

Paradoxalement, au fur et à mesure que l'on précise notre discours et que l'on diffuse notre expertise, nos bailleurs de fonds réagissent durement en tentant de plusieurs façons de réprimer nos efforts de sensibilisation.

Le pouvoir politique, fédéral et provincial, nous incite à limiter notre action, c'est-à-dire à gérer la population jeunesse et les problématiques de crise. Centraide se sert d'un incident impliquant la Fondation Jeunesse 2000 pour essayer de s'immiscer dans les affaires internes du B.C.J. et pour remettre en question des décisions prises en assemblée générale.

Ainsi, nous croyons que face à l'augmentation alarmante des jeunes avec qui nous travaillons, face à l'augmentation et l'intensification des problématiques jeunesse (nous sommes bien placé-e-s pour le constater), de nouveaux enjeux sont présents chez les jeunes, au B.C.J. et dans la société plus globalement.

- **Les nouveaux enjeux**

Malgré le fait que nos bailleurs de fonds mettent de la pression pour que l'on redevienne ce qu'on était (en référence à notre structure de fonctionnement), il est important de comprendre pourquoi nous nous sommes doté-e-s d'une structure de fonctionnement légitime et différente du modèle dominant, soit une structure de gestion collective. C'est une question de survie (voir le chapitre traitant de l'évolution de la gestion au B.C.J.).

Il n'est plus question, pour le B.C.J., de ne pas prendre position face à la situation des jeunes. Nous ne pouvons cautionner un système qui augmente la marginalité chez les jeunes et qui fait en sorte que leurs conditions de vie sont encore pires que celles des jeunes marginaux et des jeunes marginales d'il y a dix ans. Nous ne pouvons plus cautionner un système qui favorise l'individualisme alors que nous essayons de regrouper les jeunes dans le but qu'ils et elles se prennent en charge.

C'est principalement pour ces raisons que de nouveaux enjeux se dessinent et que nous devons faire des choix - déjà amorcés - en ce qui a trait à nos orientations et, éventuellement, des choix politiques.

«Nous devons vivre quotidiennement les implications amenées par le peu de ressources allouées au maintien de notre fonctionnement et nous sommes fatigués de devoir servir de caution à des services et/ou des politiques qui parlent du communautaire et des ressources du milieu, mais qui ne débloquent rien pour nous aider à faire ce travail.»⁽⁴⁾

Depuis bon nombre d'années déjà, nous sommes complices du «patchage». Nous considérons qu'il est temps de nous doter de moyens pour pouvoir parler et être entendu-e-s. Nous nous demandons, en effet, vu la situation actuelle des jeunes (non-possibilité, impuissance, non-avenir, n'ayant rien à perdre au contraire tout à gagner), dans quelle mesure ils et elles accepteront de jouer le jeu pour 149 \$ par mois jusqu'à 30 ans?

⁽⁴⁾ «*Les organismes jeunesse sont négligés et ignorés*». Montréal: Regroupement des organismes communautaires jeunesse du Montréal Métropolitain (ROCJMM), : 1982, p. 1

Nous nous demandons aussi si cette façon de consacrer leur désespoir ne sert pas à nier tout le poids que les jeunes représentent dans la société. Une force susceptible de faire pencher la balance du côté d'un avenir où il serait possible de créer un projet plus viable où chacune prendrait sa place. Cette marginalité, qui dépasse la norme, constitue-t-elle vraiment une génération asociale? Ne réagit-elle pas plutôt à un monde dans lequel ni l'école, ni le travail, ni le loisir, où rien presque n'offre d'alternative intéressante à la crise profonde actuelle?

«Une société a très peu à perdre en misant sur la conservation de l'énergie, les jeunes et l'avenir». ⁽⁵⁾ Au contraire, elle a tout à gagner. Une société qui investit dans sa jeunesse s'assure d'une continuité et d'une relève. Si l'on considère la situation des jeunes actuellement et la façon dont les différents gouvernements s'en occupent (en référence aux lois et aux politiques), le tout axé sur l'augmentation du contrôle social et des actions à court terme en vue de gérer les crises «apparentes» et la population jeunesse, l'un des enjeux principaux sur lesquels nous avons la responsabilité de nous questionner demeure la place et le rôle qu'auront ces jeunes dans la relève de notre société.

Comme «virus nécessaire», notre rôle en tant qu'organisme a généralement consisté à nous occuper de la jeunesse en marge. Malheureusement, un peu comme les éboueurs de New-York qui en faisant la grève avaient fait comprendre à la population l'essentiel de leur fonction, nous sommes obligé-e-s aujourd'hui de crier le sort injuste fait à un grand nombre de jeunes et de dénoncer la situation alarmante que provoque le développement du rejet des jeunes de notre société.

⁽⁵⁾ *Mémoire présenté conjointement au fédéral, provincial, municipal.* Recyclage St-Edouard, B.C.J. Longueuil, Imagerie, Élan Laval, août 1982

Chapitre 2

ÉVOLUTION DES POLITIQUES D'ORIENTATION DU B.C.J.

A) Les objectifs du B.C.J.

Les objectifs du B.C.J. reposent sur trois prémisses qui ont présidé à sa création à partir d'un financement de la Fédération des oeuvres de charité canadiennes-françaises, maintenant Centraide.

La première prémisses est relative à la reconnaissance de la stimulation apportée par le secteur non-gouvernemental à un moment où la grande majorité des services sociaux deviennent étatiques.

La deuxième est que, peu importe l'application optimale des législations, il restera toujours des secteurs d'action négligés dans le domaine social. Des études démontrent qu'une très grande partie de la population n'est pas touchée par les services traditionnels en raison, soit de la difficulté d'accès à ces services, soit de la nature même de la population à desservir.

La troisième est liée à la qualité et à la pertinence des services à offrir. D'où, la collaboration avec l'ensemble du réseau public et para-public des services sociaux, la capacité de recul, de réflexion et d'analyse, les études et l'ajustement à des besoins en perpétuel changement.

À partir de ces prémisses, le B.C.J. a établi les objectifs suivants:

- offrir des services directs aux jeunes afin de les aider à se prendre en charge et à devenir autonomes;
- maintenir la relation avec les organismes du réseau afin d'influencer leurs pratiques et de participer avec eux à la définition et à l'application des politiques jeunesse;
- être un terrain d'expérimentation en vue de créer de nouvelles formes d'approches et de ressources qui répondent plus adéquatement aux besoins des jeunes.

B) Les postulats de base

Si le B.C.J. tient tant à demeurer privé et hors réseau, c'est surtout à cause des postulats de base qu'il défend et met de l'avant. Ces postulats sauvegardent son identité.

• Premier postulat

Être hors réseau et privé constitue un défi qui nous permet de répondre aux besoins des jeunes auxquels les organismes officiels ne répondent pas.

Il y aura toujours des lacunes à combler, entre autres, au niveau des ressources à la jeunesse. Plusieurs jeunes auront besoin qu'on les accompagne à travers le véritable labyrinthe que constitue le réseau, au niveau des services à la jeunesse.

Le mandat du B.C.J. consiste également à stimuler les organismes du réseau par son rôle novateur, en mettant sur pied des projets, en développant de nouveaux modes d'approche et d'expérimentation sur le terrain.

• **Second postulat**

Pour répondre adéquatement aux besoins des jeunes, il est nécessaire avant tout d'en être près.

Être près des jeunes, ça signifie faire partie intégrante de leur milieu, d'aller là où les jeunes se trouvent. Ça signifie aussi avoir une attitude de reconnaissance et d'écoute plutôt qu'une attitude moralisatrice et uniquement d'aidant-e. Ça implique que les intervenant-e-s sont sélectionné-e-s non pas prioritairement en fonction de leurs diplômes, mais plutôt en fonction de leur ouverture, de leur disponibilité face aux jeunes et de leur engagement social.

• **Troisième postulat**

Les jeunes ont des ressources, il faut leur permettre de les actualiser.

Ce troisième postulat est ce qu'on peut appeler un préjugé favorable. Il s'agit de respecter les jeunes dans leurs difficultés et de les aider à se prendre en charge en mettant l'accent, non pas uniquement sur leurs problèmes, mais sur leurs forces et leurs ressources personnelles. Cela signifie que, pour nous, l'important pour un-e jeune, c'est l'acquisition de l'autonomie et l'actualisation du potentiel.

• **Quatrième postulat**

La communauté a un rôle à jouer dans la prise en charge des problèmes des jeunes.

Si les jeunes doivent participer à la recherche de solutions pour de meilleures conditions de vie, la communauté doit elle aussi apporter sa contribution et s'engager à agir sur son propre milieu, plutôt que d'attendre des solutions venues de l'extérieur. À l'heure actuelle, cet engagement revêt différentes formes:

- participer à des comités de travail;
- se sensibiliser et sensibiliser son entourage au vécu des jeunes de sa communauté;
- animer des ateliers et des soirées d'information, etc.

Cet engagement est possible parce que la communauté croit au B.C.J. et à ses objectifs. Compter avec les ressources du milieu, compter sur cette action volontaire des membres d'une communauté, c'est croire que la société ne serait pas la même si on ne s'impliquait pas.

Travailler avec des adultes d'une communauté, c'est aussi admettre que les jeunes ne représentent qu'une partie du tout social et que leurs problèmes reflètent, pour une bonne part, la société dans laquelle nous vivons.

C) Les grandes orientations

- 1) L'influence du B.C.J. sur les politiques jeunesse (pour qu'on reconnaisse une place aux jeunes).
- 2) L'action communautaire (pour une prise en charge des milieux par eux-mêmes).
- 3) La politique d'autofinancement (pour une prise en charge du B.C.J. par ses membres).

• L'influence du B.C.J. sur les politiques jeunesse

Le B.C.J., malgré les contraintes financières et les tentatives de récupération du réseau public, a toujours défini ses orientations à partir de l'observation des besoins de sa «clientèle».

Parmi ces besoins, le B.C.J. considère celui d'être représenté et consulté, lors de l'élaboration des priorités gouvernementales concernant les besoins sociaux et les demandes de la jeunesse. Tout le monde est d'accord pour dire que les jeunes vivent des difficultés d'intégration sociale de plus en plus graves et tout le monde, y compris les instances décisionnelles de nos gouvernements, cherche des solutions à ce problème.

Paradoxalement, on évite (ou on oublie...) de consulter les jeunes lorsqu'il s'agit d'élaborer des programmes visant à «favoriser» leur intégration, ou alors on consulte une jeunesse socialement favorisée et déjà intégrée. Inévitablement, ceci a pour effet d'accentuer la non-intégration et l'apathie des jeunes face à la société en général.

C'est pourquoi le B.C.J. tente d'influencer les gouvernements quant aux législations et aux programmes sociaux concernant la jeunesse (mémoires à la Commission Batshaw, sur la loi 65, sur la loi 24, au ministère du Travail).

La présentation des mémoires n'est pas uniquement due à une réflexion théorique, mais à une pratique et à un vécu quotidiens avec les jeunes.

Notre approche nous permet de recueillir leurs revendications et de les représenter auprès des instances concernées.

De plus, ces dernières années, plusieurs points de service du B.C.J. ont favorisé la mise en place d'activités communautaires gérées par des jeunes, tant au niveau du travail qu'au niveau culturel ou social. Par exemple: les plates-formes de travail, les ateliers de récupération de papier et de décapage de meubles, le local de milieu, le Festival de créations jeunesse, la marche des jeunes pour l'emploi, etc. Dans d'autres points de service, on favorise l'intervention et l'accompagnement de groupes, ce qui permet à des jeunes de s'intégrer aux équipes de travail et de pouvoir venir en aide à leurs pairs. Cette approche se vit concrètement, entre autres, au Projet d'intervention auprès des mineur-e-s prostitué-e-s (PIAMP) et au Centre de tri Élan Laval. C'est à travers ces activités que nous favorisons la prise en charge des jeunes par eux-mêmes et par elles-mêmes, et que nous leur permettons d'agir dans leur milieu de vie.

• **L'action communautaire**

Le B.C.J. a toujours voulu conserver son identité d'organisme communautaire. Nous croyons qu'il faut considérer tout ce qui est interactionnel dans le milieu des jeunes avec qui nous travaillons, c'est-à-dire, les parents, les amis-e-s, les voisin-ne-s, les enseignant-e-s, etc.

De par la philosophie du B.C.J., nous considérons qu'il faut viser la prise en charge des gens, en évitant de les rendre dépendants de nos services, car tout problème revient toujours à la communauté qui doit, pour y faire face, s'organiser.

Viser la prise en charge par la communauté, cela sous-tend une approche globale (tenir compte de l'ensemble d'une dynamique) et intégrale (tenir compte de tous les niveaux d'interaction et non seulement de celui des jeunes vis-à-vis un problème particulier). Depuis la loi 65 et la centralisation des services sociaux, une mentalité de «consommation de services» s'établit au Québec, surtout dans les grands centres urbains où l'esprit individualiste régnait déjà.

Nous croyons que cette mentalité de consommation de services est un des facteurs qui expliquent l'abandon, par la communauté, de ses responsabilités face à la population jeunesse. Cette mentalité est maintenant battue en brèche, par les demandes grandissantes et les coupures budgétaires dans les services sociaux.

De plus, le manque d'information et la non-implication des gens exarçèbent leur impression d'être dépassés et de ne plus pouvoir agir ni contrôler ce qui se passe autour d'eux.

Convaincue de la position privilégiée de la communauté pour l'amélioration de ses conditions de vie, le B.C.J. tente d'informer et d'équiper les gens pour qu'ils puissent mieux faire face à leur situation. Nous faisons en sorte qu'ils retrouvent le dynamisme de la coopération communautaire, ainsi que la capacité d'agir sur leur propre milieu.

• **La politique d'autofinancement**

Comme nous l'avons vu précédemment, le B.C.J. a résisté aux nombreuses tentatives de récupération du réseau public des Affaires sociales. Celles-ci existent toujours. Dès que le B.C.J. établit un protocole d'entente avec un organisme du réseau public, on confond entente conjointe avec intégration.

Notre refus de nous intégrer est motivé par notre conviction de la nécessité de l'innovation au niveau des approches et de l'expérimentation sur le terrain. C'est d'ailleurs sur cette base que le B.C.J. est subventionné.

Par contre, les sources de subventions gouvernementales veulent définir à l'avance nos orientations. Par exemple, en temps de crise, le B.C.J. s'est penché sur les besoins des jeunes en regard de la problématique «jeunes-travail», et sur l'urgence de les faire reconnaître à titre de travailleur-e-s à part entière. Ce que les bailleurs de fonds nous demandent maintenant, c'est de former des jeunes à l'emploi, de les «occuper» pendant la crise, de les mettre au travail (ce qui les maintient dans la concurrence du marché du travail déjà très saturé).

Nous ne voulons pas être des «spécialistes» en main-d'oeuvre, mais plutôt continuer à voir les jeunes dans leur globalité. Nous voulons également expérimenter de nouvelles pistes et

trouver avec les jeunes un nouveau sens au travail afin de leur permettre à la fois d'avoir leur place dans la société et d'agir sur celle-ci.

Ceci n'est qu'un exemple parmi d'autres pour démontrer que les «commandes» actuelles des bailleurs de fonds tendent à nous éloigner de nos postulats de base et de nos objectifs fondamentaux.

De plus, les subventions accordées sont toujours à caractère temporaire, trop circonscrites dans le temps et concernent des problématiques très spécifiques, ce qui entrave la réflexion, l'analyse et l'ajustement aux besoins réels des jeunes en perpétuel changement.

L'autonomie financière nous permettrait de respecter nos postulats de base et de rester accessibles à la communauté et aux jeunes. Nous croyons que le contrôle des services offerts devrait appartenir à la communauté qui les reçoit. Présentement, les «commandes», associées à l'octroi de chaque subvention gouvernementale, nous amènent à nous questionner: à qui nous demande-t-on de rendre des services? Aux jeunes ou aux gouvernements?

Par son évolution, le B.C.J. s'identifie de plus en plus à un groupe de pression et, tout en étant conscient de ne pouvoir tout changer, l'avenir de la société demeure au coeur de ses préoccupations.

Chapitre 3

ÉVOLUTION DE L'INTERVENTION AU B.C.J.

Depuis plusieurs années, le Bureau de consultation jeunesse traduit sa conception des jeunes par son approche globale de la réalité sociale et refuse d'agir uniquement sur la manifestation des problèmes. Désirant stimuler la prise en charge de soi à tous les niveaux, nous abordons l'ensemble de la réalité des jeunes (l'école, le travail, la famille, la gang, le dépanneur du coin, etc.). Nous considérons leurs valeurs, leurs aspirations, leur rythme de cheminement à l'intérieur de leur communauté. Par communauté, nous entendons l'ensemble des individus partageant des intérêts ou des aspirations communes, que ce soit l'appartenance à un groupe social ou la participation à un mieux-être collectif. Cette vision traduit donc un réseau de relations et de rapports sociaux dépassant la simple appartenance à un territoire.

De plus, nous refusons d'isoler les jeunes appelé-e-s «délinquant-e-s» des jeunes «ordinaires». Souvent arbitraire, cette classification génère davantage de préjugés, en créant une identification «facile» d'une classe de jeunes par rapport à une autre. Selon nous, cette compartimentation ne fait que limiter les possibilités de changement, tant au niveau du développement des jeunes qu'au niveau de la compréhension que les adultes ont de la réalité des jeunes.

La cohérence de notre action nous amène donc à ne pas exclure ou isoler les jeunes de la réalité sociale vécue par l'ensemble de la société. La crise économique actuelle provoque un bouleversement des habitudes de vie de l'ensemble de la population, affectant ainsi chaque

groupe d'âge à des niveaux variés et avec une intensité différente. Les jeunes, plus que les adultes, subissent les effets négatifs de cette crise, à tel point que la marginalité cède le pas à la normalité.

Si nos actions ne se limitaient qu'à un «service jeunesse», nous n'interviendrions que sur une partie de la réalité sociale générant les difficultés des jeunes. C'est pourquoi nous faisons appel aux gens de la communauté en les sensibilisant à des problèmes de société affectant principalement les jeunes.

Les gens de la communauté peuvent être aussi bien les parents, les éducateur-e-s, les autres intervenant-e-s du réseau social de même que les diverses instances gouvernementales décidant des politiques jeunesse. Ainsi donc, notre démarche ne s'arrête pas là, car nous stimulons les adultes à participer à la création de ressources alternatives qui se veulent une amélioration de la qualité de vie des jeunes et de l'ensemble de la communauté. Nous supportons parents et éducateur-e-s dans l'élaboration de programmes destinés aux jeunes tel le programme d'éducation sexuelle pour les niveaux primaire et secondaire que vient de soumettre le ministère de l'Éducation. Nous encourageons tous les projets des jeunes ou de la communauté suscitant la prise en charge et, par conséquent, le mieux-être, comme les projets de coopératives ouvrières.

Notre expertise, nos essais comme nos erreurs, les différentes pistes d'intervention que nous explorons continuellement ainsi que nos multiples questionnements collectifs, nous amènent irrévocablement à prendre position face aux politiques jeunesse proposées par les gouvernements. Ainsi, au cours des ans, nous nous sommes impliqué-e-s de diverses façons en regard de ces politiques. D'une part, nous avons participé soit directement à leur élaboration (Table de concertation sur la loi 24), ou soit en étant consulté-e-s à différentes occasions (politiques d'orientation du Secrétariat à la jeunesse en début 83, élaboration de politiques jeunesse régionales par le CRSSS en mai 83). D'autre part, nous avons appuyé certaines

propositions gouvernementales tel le programme d'éducation sexuelle au primaire et au secondaire. Nous nous sommes également questionné-e-s au sujet des amendements à la loi du bien-être social et des programmes provinciaux de création d'emplois en vigueur depuis avril 83.

Parmi les principales caractéristiques de l'évolution de nos interventions, il nous apparaît important de souligner la conscience politique qui sous-tend nos actions. En effet, riches de notre connaissance et de notre expertise, nous ne pouvons désormais intervenir avec et pour les jeunes sans conscientiser les gens qui déterminent les politiques jeunesse et les autres qui exécutent ces mêmes politiques. Nous avons donc à faire connaître et reconnaître les facettes de la réalité globale des jeunes ainsi que les implications et les enjeux des politiques jeunesse en regard de cette même réalité.

Une seconde caractéristique de l'évolution de nos interventions concerne la place de plus en plus grande accordée aux jeunes à l'intérieur des projets du B.C.J.. Ainsi, nous les retrouvons là où des décisions se prennent (conseil d'administration, assemblée générale). Les jeunes initient des projets sous la supervision d'intervenants-e-s ou encore deviennent des multiplicateur-e-s d'information et d'éducation auprès de leurs pairs. Bref, nous ne travaillons plus pour eux et pour elles, mais aussi avec eux et avec elles. Ce type d'implication redonne aux jeunes la place qui finalement leur revient. Il faut aussi préciser que plusieurs projets initiés par le B.C.J. l'ont été «sur commande» pour répondre à des besoins spécifiques des jeunes, tel l'hébergement. Cependant, même à l'intérieur de ces projets spécifiques, le travail s'est toujours effectué en respectant la globalité des jeunes. Cette réalité globale (problèmes familiaux, difficulté d'insertion au marché du travail, suicide, hébergement, endettement, etc.) caractérise l'intervention des points de service du B.C.J. et définit leur raison d'être.

Il nous apparaît important de souligner que notre intervention, en lien avec nos politiques d'orientation, est en perpétuel mouvement. D'un travail pour les jeunes, nous avons évolué vers un travail avec les jeunes. Nos questionnements nous ont amené-e-s à prendre position socialement et politiquement face à la situation jeunesse. Enfin, l'état critique du contexte socio-économique renforce de plus en plus notre choix d'explorer et de concrétiser collectivement - jeunes, travailleur-e-s du B.C.J. et communauté - une pratique alternative en regard des difficultés rencontrées par les jeunes.

Dans le but de démontrer l'implication socio-politique, l'évolution et la diversité des types d'intervention au B.C.J., nous vous présentons quelques expériences d'intervention et les questionnements créatifs qui suscitent le renouvellement continu de notre action.

A) Travail de milieu

Parler du travail de milieu, le présenter n'est pas une tâche facile. Cette forme d'intervention fait surgir le spectre de l'illicite, la frontière des préjugés et des tabous. Le contexte à l'origine de ce type d'intervention explique en partie la difficulté d'en parler. Le «street work» a pris naissance au Québec vers la fin des années 60, en réponse aux problèmes associés à l'usage des drogues comme, par exemple, les séquelles des «bad trip» de LSD. Si le travail de milieu a obtenu une quelconque reconnaissance comme moyen d'intervention, c'est dû en grande partie à la peur des professionnel-le-s face aux jeunes consommateur-e-s de drogues et à leur impuissance face à leurs demandes d'aide. Le «street work» représentait donc l'alternative.

Depuis, le travail de milieu continu d'exister et de se légitimer parce que des organismes et des intervenant-e-s y croient. C'est un outil privilégié pour rejoindre les jeunes, connaître leurs besoins et interpréter leur culture. C'est à ce niveau que débute la prévention, car le

suicide, l'alcoolisme, la toxicomanie, la criminalité sont, en fait, des symptômes de problèmes sociaux, familiaux ou affectifs.

Le travail de milieu fut tour à tour critiqué, puis valorisé. Entre temps, le B.C.J. continuait de croire à ce mode d'intervention, encourageant la poursuite de ses objectifs. Précisons que cette approche ne s'applique plus uniquement aux problèmes liés aux drogues, car elle réfère à toute une dynamique inhérente à la jeunesse. Les objectifs poursuivis par le travail de milieu sont:

- prévenir sur le terrain;
- favoriser une meilleure compréhension et attitude en regard du vécu des jeunes;
- démystifier le rôle de l'intervenant-e social-e;
- établir un lien entre le milieu (quotidien du jeune) et les ressources traditionnelles;
- améliorer la qualité de vie des jeunes par le biais d'une intervention plus personnalisée, d'une relation d'aide directe;
- être près des jeunes et être une ressource d'information et de référence facilement identifiable;
- répondre, dans la mesure du possible, aux besoins physiques des jeunes (hébergement, nourriture, vêtement, etc.);
- être à l'avant-garde des nouveaux phénomènes du milieu.

Bien que plusieurs points de service du B.C.J. utilisent cette approche, prenons le cas du B.C.J. Laval pour illustrer brièvement l'implantation du travail de milieu dans cette région.

À Laval, le travail de milieu a vu le jour dans Chomedey, quartier hétérogène, au coeur de l'activité économique et de l'activité dite «délinquante» (drogue, prostitution, prêts usuraires,

etc.). L'usage de l'héroïne, entre autres, s'y répandait de façon inquiétante. C'est à ce niveau que le B.C.J. Laval intervint dans le but de rendre cette drogue inaccessible aux jeunes et aussi de faire connaître les services existants dans la communauté (CLSC Bethune, Domrémy, etc.) autres que ceux traditionnellement connus (police, Portage, etc.).

Comme le milieu est très réticent à toute forme d'intervention parachutée, il était nécessaire de clarifier celle du B.C.J.. Une série d'émissions télévisées sur la drogue, réalisée avec la participation du B.C.J. Laval, a permis de faire comprendre le rôle des travailleur-e-s de milieu. Les intervenant-e-s ont regardé ces émissions avec les gens du milieu, dans des brasseries, dans des salles de billard, etc. Ceci a permis d'aborder directement les effets néfastes de l'héroïne et de détruire l'image positive des héroïnomanes qui circulait parmi les jeunes.

Cette action reliée à l'usage de l'héroïne a renforcé la reconnaissance du travail de milieu et a permis aux intervenant-e-s de jouer leur rôle d'intervenant-e-s communautaires. La prévention prenait un sens: médiation dans des cas de violence, informations et références personnalisées dans la rue, etc.

B) Intervention avec les parents

«La réalité d'être parents d'adolescent-e-s»

Lors d'une journée d'orientation en 1979, le thème «Intervention auprès des parents» soulève beaucoup d'intérêt. Jusqu'à cette époque, les parents n'avaient pas constitué un groupe cible; l'expérience de travail avec les parents se faisait lorsque la situation nécessitait d'intervenir au niveau des relations du ou de la jeune avec son entourage.

À partir de 79, se développent cependant, sur la Rive-sud, des groupes de rencontres et d'entraide pour les parents. Des thèmes tels que la drogue, la vie sociale des jeunes, la loi 24, la sexualité, la communication parent/adolescent-e, le marché du travail, et bien d'autres y sont abordés. Le B.C.J. Laval, quant à lui, utilisera cette forme d'intervention auprès des parents à partir de 1981.

Ces rencontres tentent d'amener les parents d'adolescent-e-s à:

- découvrir des moyens susceptibles de leur permettre d'exercer plus efficacement leur rôle de parents, en partant de leur quotidien;
- se donner des moyens pour favoriser une meilleure compréhension du vécu des jeunes et une meilleure communication avec eux et avec elles;
- jouer un rôle significatif dans leur communauté en ce qui a trait à divers phénomènes jeunesse (drogue, sexualité, drop-out, dynamique familiale, ressources).

En 1983, on décide que «La réalité d'être parents d'adolescent-e-s» s'adressera dorénavant aux membres du B.C.J. afin de les sensibiliser aux besoins des parents, en cohérence avec notre choix d'une approche globale des jeunes.

Les objectifs spécifiques de ce projet sont:

- démystifier le titre et le rôle de parent;
- prendre conscience de la place et du rôle de la famille dans notre société;

- reconnaître l'impact important des spécialistes en éducation sur les parents;
- prendre conscience de l'impact réel des parents sur l'éducation des enfants;
- reconnaître l'impact de notre action auprès des jeunes sur leurs relations avec leurs parents;
- faciliter notre communication avec les parents.

Au cours de l'année, la difficulté à consolider une équipe incite la réunion des points de service à se pencher sur la situation de ce projet. Étant donné que la formule du projet n'est pas financable, compte tenu de la réalité des critères des subventions (subventions accordées par problématiques: jeunes/travail, jeunes/délinquance, ou encore jeunes/prostitution) il est décidé, à l'automne 83, de dissoudre ce point de service. Il est également résolu que la coordinatrice, en collaboration avec le comité de coordination, tenteront d'envisager une nouvelle forme d'intervention auprès des parents.

C) Programme de travaux communautaires

Le Programme de travaux communautaires (P.T.C.) a opéré pendant trente mois, de septembre 80 à mars 83. Il succédait en quelque sorte au Projet d'intervention jeunesse, première expérience de déjudiciarisation auprès des jeunes au Québec. Le P.T.C. avait pour mandat d'implanter un service de travaux communautaires destinés aux jeunes délinquant-e-s de 14 à 18 ans, faisant partie de la clientèle de la Direction de la protection de la jeunesse des trois centres de services sociaux de la région métropolitaine. Les objectifs du programme se définissaient ainsi:

objectif général:

Permettre aux jeunes qui ont commis une infraction de réparer le préjudice subi par la société, en accomplissant un certain nombre d'heures de travail bénévole auprès d'un organisme communautaire;

objectifs spécifiques:

- 1- faire prendre conscience aux jeunes de l'aspect négatif de leur infraction;
- 2- impliquer les jeunes dans le travail bénévole et ainsi favoriser l'impact préventif par leur enracinement dans la communauté;
- 3- sensibiliser les jeunes à d'autres situations de marginalisation;
- 4- augmenter la tolérance de la communauté vis-à-vis des délinquant-e-s en faisant confiance aux possibilités des jeunes de se reprendre en main après un délit;
- 5- éviter les effets stigmatisants que peuvent parfois entraîner les mesures judiciaires traditionnelles.

L'expérience du P.T.C. démontre qu'il existe deux façons de concevoir la mesure des travaux communautaires. On peut la considérer comme une approche éducative pour les jeunes ou comme une manière différente de les punir. La différence se situe au niveau de la manière d'aborder les jeunes et de la place qui leur est faite dans la négociation des tâches et des autres modalités relatives à leur mesure. Les intervenants-e-s du P.T.C. ont privilégié les jeunes en ne leur imposant pas une démarche, mais en définissant avec eux et avec elles leur type d'implication. Les résultats obtenus et la satisfaction exprimée par les participant-

e-s (jeunes et organismes communautaires) ont renforcé notre conception. Quatre cent soixante-dix-sept (477) jeunes ont été référé-e-s au P.T.C. pour accomplir une moyenne de dix-neuf (19) heures de travail communautaire auprès de cent trente cinq (135) organismes communautaires.

Nous avons constaté que la mesure des travaux communautaires est pertinente à partir du moment où la communauté prend conscience de ses responsabilités face aux jeunes et des moyens qu'elle possède pour les aider. La mesure des travaux communautaires repose sur deux grands principes. Le premier est de faire confiance au potentiel de la communauté. Le deuxième est de reconnaître la capacité d'intervention des «non spécialistes» auprès des jeunes ayant commis des infractions. Les organismes communautaires ont prouvé leur compétence à assumer cette responsabilité. Ils ont de plus exprimé leur préférence à poursuivre par le biais d'un organisme intermédiaire.

Considérant l'expertise développée, le faible taux de récidive, le coût peu élevé de l'intervention et les grandes possibilités d'accueil qu'offrent les organismes communautaires, il est reconnu que le programme doit être maintenu.

Plusieurs projets de travaux communautaires se sont développés depuis mais le pionnier de ce type d'intervention a éprouvé des difficultés à poursuivre son action. Après plusieurs mois de flottements, le projet, devenu Travaux communautaires jeunesse Montréal inc., a négocié certaines conditions de renouvellement, plutôt que de laisser l'entière responsabilité du programme au réseau public.

Ainsi, le ministère des Affaires sociales (MAS) accorde le financement pouvant maintenir la ressource de façon minimale, jusqu'en mars 84. Le Centre des services sociaux du Montréal métropolitain (CSSMM) accorde d'autres fonds jusqu'en juin 84, mais avec des exigences

précises qui modifient la dynamique du programme. À titre d'exemple, le CSSMM demande que, minimalement, 150 jeunes soient référé-e-s d'ici juin 84 et que les trois travailleuses du projet soient liées à 500 intervenant-e-s du CSSMM.

L'évolution positive du programme est à suivre avec attention car, dans les circonstances, sa survie est précaire. En effet, la venue prochaine de la loi fédérale sur les jeunes contrevenant-e-s amènera certainement une transformation des politiques provinciales, et par conséquent, du type d'intervention auprès de cette clientèle.

D) L'hébergement

Détour, le Service St-Denis et Tangente sont trois points de service du B.C.J. qui offrent l'hébergement depuis plusieurs années aux jeunes de 15 à 23 ans. Ils reçoivent environ 4 000 demandes par année pour n'en satisfaire que 700.

• Les ressources d'hébergement

Bien sûr, il y a «l'État providence» qui, par l'entremise de son réseau de centres d'accueil, pourvoit aux besoins des jeunes de moins de 18 ans. Mais où vont de leur côté, les jeunes de 18 ans et plus qui lâchent tout, n'ayant aucun moyen pour s'en sortir? Nous représentons à Montréal les seules ressources alternatives.

Comment hébergeons-nous? D'abord un principe: la mixité d'âge et de sexe de la clientèle. Ainsi, dans le quotidien, les jeunes apprennent des plus âgé-e-s et vice-versa. Les filles et

les gars se retrouvent ensemble pour faire la popote, le lavage, le ménage et leurs démarches, etc. Ces jeunes vivent une expérience de prise en charge personnelle en tant qu'individu et en tant que membre d'une collectivité. Ils et elles sont les seul-e-s responsables de leur avenir.

Les intervenants-e-s, pour leur part, interviennent en premier lieu par l'écoute. Pour écouter les jeunes, il faut avant tout les amener à s'exprimer, chose à laquelle les jeunes ne sont pas habitué-e-s; il faut leur en laisser le temps et leur en fournir les moyens. Ensuite, à partir des goûts et des intérêts plutôt que des besoins, les intervenant-e-s et les jeunes élaborent ensemble un plan de démarches. Bien que chaque jeune soit seul-e capitaine à bord de sa barque, les intervenant-e-s leur fournissent un encadrement quotidien, souple et soutenu. Les seules obligations des jeunes: faire leurs démarches et quitter la maison à une date fixée dès leur arrivée. Habituellement, ce délai se situe entre 14 et 21 jours.

Les intervenant-e-s doivent donc démontrer une ouverture et une disponibilité face aux jeunes, un engagement social, une capacité de se remettre en question en tant qu'individu et surtout une capacité de relativiser les valeurs. Bien que les intervenant-e-s aient à faire prendre conscience aux jeunes des conséquences de leurs choix, c'est toujours leurs choix qui sont respectés. Cette approche amène bien souvent les intervenant-e-s du B.C.J. à devoir sensibiliser les intervenant-e-s du réseau qui travaillent avec des jeunes âgés de moins de 18 ans. À viser l'autonomie et l'actualisation du potentiel des jeunes, on sort souvent des sentiers battus.

Les équipes d'intervenant-e-s se réunissent régulièrement pour échanger sur l'intervention auprès des jeunes de la ressource. Ces discussions permettent de réfléchir sur les problématiques rencontrées, sur les opinions des intervenant-e-s et sur leurs valeurs. Bref, il s'agit d'un contexte d'autoformation continue.

Ainsi, lorsqu'une équipe dit fonctionner en collectif, c'est plus qu'une structure d'organisation, c'est un état d'esprit.

Évidemment, les ressources d'hébergement du B.C.J. sont hors réseau. Ceci permet d'explorer et d'innover de nouvelles approches. Par contre, de telles ressources alternatives voient leur survie remise en question à chaque année étant donné la nature de leur financement.

E) Projet d'intervention auprès des mineur-e-s prostitué-e-s (PIAMP)

En septembre 1980, suite aux recommandations du Groupe de travail sur la prostitution des mineur-e-s et de la Table de concertation sur l'homosexualité et la prostitution des mineur-e-s, le Comité de la protection de la jeunesse octroyait au B.C.J. une subvention pour l'engagement d'un travailleur-terrain. Son mandat était d'explorer les lieux et le milieu de la prostitution des garçons, d'identifier les ressources pertinentes en fonction des besoins exprimés par les jeunes et de commencer une intervention de milieu auprès de ces derniers.

En janvier 1981 se constituait, autour du travailleur-terrain, un premier noyau de six bénévoles connaissant le milieu de la prostitution des garçons, soit pour y avoir été comme prostitués, soit pour y avoir oeuvré bénévolement.

En juin 1981, le groupe s'ouvre à huit nouvelles personnes rejointes lors du symposium sur l'homosexualité en avril 1981. Le groupe, constitué maintenant de 20 personnes, se donne alors ses propres structures à partir des trois mandats suivants jugés essentiels:

- intervention directe auprès des jeunes prostitué-e-s (moyens: «drop-in», «street work», intervention dans les familles, auprès des travailleur-e-s du réseau et des centres d'accueil, auprès de la police, etc.);
- sensibilisation et information (conférences, colloques dans les cégeps, universités, associations de parents et groupes communautaires, sessions de formation pour éducateur-e-s et travailleur-e-s en centres d'accueil, CSS, CLSC);
- expérimentation en vue de créer de nouvelles formes d'approches et de ressources (stage en France, recherche-action, expérimentation méthodologique, etc.).

Le PIAMP entend intervenir en douceur et de façon non discriminatoire auprès de jeunes vivant de la prostitution en tenant compte de leur globalité, en respectant leurs droits et leurs valeurs, et en étant à l'écoute de leurs besoins. Nous pensons que les jeunes sont à même de trouver les solutions à leurs problèmes, tout en étant capables de se prendre en main. Nous refusons de voir la prostitution comme un problème mais bien plus comme le seul moyen que des jeunes ont trouvé pour répondre à leurs besoins. Nous voulons faire un travail communautaire qui tient compte du tissu social, ainsi qu'un travail de prévention en sensibilisant la communauté à la prise en charge des jeunes. Nous tentons également de modifier les attitudes face aux jeunes vivant de la prostitution. Bref, nous voulons être pour eux et pour elles un facteur de croissance et d'épanouissement.

Enfin, nous visons à mettre en place des ressources collant le plus possible à la réalité et aux besoins des jeunes mineur-e-s vivant de la prostitution.

Il est à noter qu'au niveau du fonctionnement, le PIAMP est un collectif de travail où le groupe est souverain au plan des décisions et des orientations. Ainsi, à ses débuts, le PIAMP était constitué essentiellement de bénévoles du milieu. Depuis janvier 1983, grâce à un projet du Programme de développement communautaire du Canada, quelques un-e-s sont

maintenant salarié-e-s, et en collaboration avec les bénévoles, assurent l'accueil, la référence et le suivi. Les jeunes sont donc directement impliqué-e-s dans cette démarche et contribuent à part entière à son évolution.

Avec les années, les interventions du PIAMP mènent à l'enracinement dans les différents milieux de vie des jeunes vivant de la prostitution, permettant ainsi de faire connaître leur situation et de stimuler le questionnement sur cette réalité.

F) Corridors

Le projet Corridors fut installé en janvier 1978 à l'École Jacques-Rousseau de Longueuil, grâce à une subvention du ministère de la Santé et Bien-être social. Son objectif: implanter l'approche du travail de milieu dans l'école et faire en sorte que l'étudiant-e prenne en charge sa situation.

Corridors a réalisé son objectif par la diffusion d'information et un travail de sensibilisation du milieu sur divers sujets touchant les jeunes, tels que la drogue, la sexualité, le travail, l'école, la famille, etc. Le travail de Corridors s'est effectué à divers niveaux: la relation individuelle et l'approche de groupe formel et informel. L'équipe a cherché également à favoriser la prise en charge par le milieu des diverses activités d'information. Elle a aussi stimulé l'organisation et la réalisation de projets. Tout au cours de l'évolution de ce projet, l'équipe a eu le souci d'accentuer le travail de milieu auprès des adultes vivant avec les étudiant-e-s. Cette intervention a toujours eu comme but d'améliorer le vécu des personnes les plus directement concernées par l'école: les jeunes.

En concordance avec ses objectifs, le Refuge, lieu privilégié de regroupements, d'échanges et d'interventions fut mis sur pied par l'équipe de Corridors en 1979. Ce «drop-in», à l'intérieur des murs de l'école, a permis d'étendre encore plus le travail de milieu auprès des groupes de jeunes présentant majoritairement des problèmes d'adaptation scolaire. Les interventions, par le fait même, furent alors axées davantage vers l'orientation scolaire, la préparation au marché du travail et la dynamique sociale entourant l'absentéisme chronique (difficultés familiales, drogue, etc.).

Parallèlement, plusieurs interventions ont été effectuées dans la communauté élargie, telle la participation de Corridors aux cours aux parents et à la Table du ROCJ, ou en réponse aux nombreuses demandes de parents de la Commission scolaire régionale de Chambly.

En 1980-81, le projet Corridors, comme bien d'autres projets communautaires, a connu certaines difficultés de financement pour finalement fermer ses portes en 1982. Toutefois, sur la base des objectifs du B.C.J., l'équipe a fourni un support aux intervenants-e-s du milieu pour mettre sur pied le projet «Soutien aux adolescents» qui reprenait un type d'intervention semblable à celui de Corridors.

Soulignons enfin que certain-e-s membres de l'équipe de Corridors font maintenant partie du Collectif de recherche et d'intervention communautaire (CRIC), lequel donne des sessions de perfectionnement au personnel du réseau scolaire québécois.

G) La marche des jeunes: 22 avril 1983

Qu'arrive-t-il quand un organisme jeunesse décide qu'il favorise la prise de parole et de pouvoir des jeunes, par des actions conjointes? Au cours d'une réunion des points de service, une marche des jeunes est proposée. Le comité organisateur s'allie à d'autres groupes: le Service 15-20, le Regroupement des maisons de jeunes, le Comité social Centre-sud et le Centre étudiant de recherche et de formation.

Les premières rencontres permirent d'échanger sur les conditions de vie des jeunes et sur ce qu'il importait de dénoncer. Deux objectifs principaux étaient poursuivis par la marche des jeunes: le premier, que les jeunes se mobilisent, prennent conscience qu'ils et elles ont un pouvoir politique à exercer; le second, sensibiliser les syndicats, les patrons, les gouvernements, les travailleur-e-s, la population en général aux problèmes de la jeunesse reliés au travail.

D'autres groupes vinrent se joindre: l'Association nationale des étudiants du Québec, le Programme d'organisation au travail, l'Association pour la défense des droits sociaux, la Jeunesse ouvrière chrétienne, la Jeunesse étudiante chrétienne, le Mouvement étudiant chrétien du Québec. Certains syndicats offrirent de plus une aide technique. Les jeunes, pour leur part, ont participé à toutes les étapes de réalisation de cette marche, soit à la rédaction du manifeste, à la fabrication des pancartes (contenu et forme), à la formulation des slogans et à l'organisation d'une fête de solidarité.

À notre avis, l'objectif de mobilisation a été atteint: 1 000 jeunes ont participé à la marche, leur première pour la plupart. C'est donc dire que la marche correspondait à un besoin de se faire entendre; les jeunes n'étaient plus seul-e-s et ont vu qu'il était possible de briser leur isolement. Notons que cette marche regroupait des étudiant-e-s, des chômeur-e-s, des

personnes assistées sociales et des travailleur-e-s sensibles à la question des jeunes.

Par contre, les médias étaient peu présents. Pourquoi ce mur? Les jeunes dérangent, font peur? Si on leur manifeste si peu d'intérêt, le jour où ces jeunes seront au pouvoir, ne sera-t-il pas légitime pour eux et pour elles d'adopter la même attitude que celle qui leur a été exprimée, soit la sourde oreille.

La marche aura cependant suscité quelques remous aux niveaux syndical et patronal. Que l'on pense à la conférence de presse du Conseil du patronat du Québec le 5 juin 1983, sur le problème du chômage chez les jeunes. Quant aux syndicats, ils furent fort étonnés de se retrouver en compagnie du gouvernement et du patronat, en ce qui a trait à nos revendications.

Les syndicats se sont donc questionnés sur la place et sur les préoccupations des jeunes dans leur organisation. La marche, c'est aussi la manifestation tangible que les jeunes peuvent se regrouper, se mobiliser, si bien qu'il est plus que temps que la société cesse de les exclure mais évolue dans le sens d'une reconnaissance de leur force de travail. C'est aussi la possibilité pour les différentes instances gouvernementales d'explorer de nouvelles avenues pour répondre aux besoins des jeunes.

Les suites de la marche? Il y a les diverses actions posées par des jeunes pour se regrouper (telles les coopératives ouvrières, la création de projets, etc.). De plus, il y a une grande incitation à ce que les groupes communautaires jeunesse ou autres, traitant de la question de l'emploi, se regroupent et relancent le débat. Cette mobilisation a également stimulé les travailleur-e-s du B.C.J., c'est ainsi que prit forme le groupe de réflexion sur les jeunes et le travail.

H) Comité de réflexion sur les jeunes et le travail

En août 1983, a lieu la première rencontre du groupe de réflexion sur les jeunes et le travail. Suite à la Marche des jeunes du 22 avril 83, les travailleur-e-s du B.C.J. réalisèrent la nécessité de mettre en commun leurs perceptions de la problématique du travail chez les jeunes.

Plusieurs questions furent abordées lors de rencontres ultérieures, dont:

- quelles sont les valeurs des diverses équipes de travail;
- quel est le rôle social qu'on joue ou qu'on nous fait jouer;
- quelles sont les attitudes des jeunes vis-à-vis le travail;
- quelles sont les contradictions des intervenant-e-s dans ce domaine;
- quelle est la place et le pouvoir des jeunes dans les points de service;
- qu'est-ce que le plaisir dans le travail;
- quelle pourrait être la collaboration entre les organismes travaillant auprès des jeunes sans emploi;
- quelle pourrait être la pertinence des entreprises autogérées?

Les premières rencontres ont donc permis aux divers points de service représentés de connaître le travail de chacun, de même que sa clientèle, sa structure, son orientation et d'identifier les points communs:

- les contradictions vécues dans notre travail «d'aidant-e» auprès des jeunes sans emploi et la difficulté d'échanger sur ces contradictions;
- la réalité des «commandes» des gouvernements qui veulent nous faire gérer de la crise économique; en répondant à ces commandes, ne devenons-nous pas des agent-e-s de contrôle susceptibles d'empêcher l'éclatement, donc le changement? jusqu'à quel point notre action ne réduit-elle pas au silence les jeunes?
- à travers nos différents programmes, l'expérimentation est plus ou moins semblable; sans prétendre avoir la recette, chacun-e se questionne sur son action.

Nous avons constaté que nous ne travaillons pas avec des jeunes individuellement mais plutôt avec des groupes de jeunes. Nous sommes un groupe de réflexion qui vise à améliorer son action. Nous nous demandons de quelle façon nous pourrions utiliser cette force de groupe des jeunes pour favoriser le changement?

Le groupe de réflexion se questionne sur la volonté réelle des instances gouvernementales ou autres à faire de la «vraie» consultation. Il se questionne sur le pouvoir qu'il exerce réellement en participant à de telles consultations. Le groupe se demande également s'il est pertinent de participer à des consultations qui abordent la réalité des jeunes de façon aussi fragmentée que: jeunes/travail, jeunes/prostitution, jeunes/suicide, jeunes/drogue, etc.

Le groupe existe aussi pour stimuler la réflexion entre les points de service sur les diverses approches de la situation jeunes/travail. Il peut également être une ressource pour les groupes extérieurs tels les syndicats. De plus, il réalisera une analyse critique des divers programmes gouvernementaux de création d'emplois pour l'acheminer à la réunion des points de service du B.C.J..

Chapitre 4

CONDITIONS DE SURVIE D'UN ORGANISME COMMUNAUTAIRE

Dès sa fondation, Centraide (à l'époque la Fédération des oeuvres de charité canadiennes-françaises, FOCCF) intervient dans la gestion du B.C.J.. Après avoir exigé en 1972, la centralisation de certains services, en 1973, Centraide demande formellement au B.C.J. de diversifier ses sources de financement et de présenter un rapport sur ses efforts d'autofinancement. La réflexion, déjà amorcée à ce niveau, conduit à un projet de transformation de l'organisme. Des membres de la FOCCF participent à la conception de ce projet qui allait permettre de mieux répondre aux besoins des jeunes.

Depuis un bon moment, se posait la dichotomie entre l'intervention et le cadre budgétaire. Si un programme prenait de l'essor et exigeait plus de ressources, il était impossible de réaménager le budget en cours d'exercice financier, afin d'ajuster l'action aux besoins réels de la population desservie. On retrouve, tout au long des années, cette difficulté à traduire souplesse, mobilité et disponibilité exigées par l'action, au niveau des postes budgétaires fixes. Il devient de plus en plus difficile de défendre ce regard différent auprès de Centraide.

De plus, le contrat d'affiliation restreint énormément la possibilité de diversifier les sources de financement. Par surcroît, chaque action en ce sens exige l'autorisation de Centraide qui soustrait du budget accordé toute subvention extérieure. Par conséquent, le développement devient impossible. L'administration de l'époque (1975) a eu comme préoccupation de démontrer que la valeur du dollar provenant de Centraide pouvait être multipliée par les

subventions additionnelles. Parallèlement, les exigences administratives de Centraide augmentent (grille d'évaluation de la rentabilité des postes, bilan financier consolidé pour l'ensemble des opérations, étude sur les champs d'action, les modes d'intervention, etc.).

Devant cet état de fait, l'organisme a dû déployer beaucoup d'imagination et d'efforts pour non seulement soutenir son développement mais aussi pour assurer sa survie. C'est ainsi que les effets multiplicateurs des efforts déployés ont commencé à se faire sentir. La vente de publications et de services (supervisions, conférences), le développement d'un volet économique (entreprises de récupération), la création d'un service offrant des sessions de perfectionnement (Collectif de recherche et d'intervention communautaire, CRIC) et la mise sur pied de la Fondation Jeunesse 2000 s'inscrivent dans ce cadre. En plus de répondre à des besoins certains, ces moyens représentent une alternative à la stagnation du financement des ressources du milieu. Nous vous présentons dans ce qui suit un aperçu de la portée de quelques-unes de ces actions.

Le Collectif de recherche et d'intervention communautaire (CRIC) regroupe des personnes-ressources qui ont décidé de joindre leurs efforts afin de répondre aux besoins de formation et de perfectionnement des intervenant-e-s, des parents, des professeur-e-s, etc. en matière d'information, d'animation et d'organisation communautaire. Ce collectif permet de rendre public l'esprit du B.C.J. et les valeurs qu'il véhiculent à travers ses diverses interventions. À ce jour, plus de 800 heures de formation ont été données à une centaine de groupes rejoignant 4 000 personnes. En juin 80, des sessions en Entraînement mental sont organisées pour la première fois au Québec. Au cours des trois dernières années, plus d'une centaine de participant-e-s ont suivi une formation méthodologique intensive en développement communautaire. À l'été 83, les organisateur-e-s de ces sessions forment le Collectif de formation et de recherche en entraînement mental (COFREM). L'objet premier du COFREM est évidemment la promotion de l'entraînement mental au Québec.

En plus d'être sollicité-e-s par des parents, des écoles, des organismes et différents regroupements pour des conférences ou des cours sur les thématiques jeunesse, les travailleur-e-s du B.C.J. sont très présent-e-s aux différents colloques et forums abordant ces thèmes. Selon la demande, les intervenant-e-s sont aussi disponibles à d'autres organismes, individus, médias et à divers paliers de gouvernements qui veulent parfaire leur compréhension du vécu des jeunes et connaître l'intervention qui se fait au B.C.J.. Ces multiples représentations du B.C.J. à l'extérieur font partie d'un type d'éducation populaire visant à démystifier les nombreuses composantes du vécu des jeunes qui, une fois identifiées et comprises, permettent une meilleure acceptation des jeunes dans leur globalité.

À la demande des travailleurs-e-s du B.C.J., un centre de documentation est également mis sur pied afin de pouvoir développer une collection pertinente à l'intervention terrain, en regard des réalités jeunesse (drogue, sexualité, loi 24, etc.). Ces documents sont aussi disponibles à l'ensemble de la communauté. D'ailleurs, le centre de documentation installe régulièrement des kiosques dans différents lieux publics afin de faciliter la diffusion de cette information. Mais le B.C.J. ne fait pas seulement l'acquisition de documents, il conçoit, réalise et publie ses propres publications. Ainsi, 60 000 exemplaires d'une dizaine de publications ont été diffusés au cours des dernières années. Cela s'inscrit dans une démarche d'autofinancement et aussi dans une volonté de transmettre largement un regard différent et accessible sur des questions intéressant particulièrement les jeunes.

Une autre forme d'effets multiplicateurs des actions du B.C.J. est certainement la mise sur pied de projets impliquant des jeunes qui y participent à part entière. Notre objectif principal étant de favoriser leur autonomie et leur prise en charge, ces projets leur permettent d'assumer des responsabilités. Les travailleur-e-s assurent une aide constante à ces jeunes dans leur cheminement, par la formation et la supervision des équipes de projets. Ces jeunes participent à des projets qui innent dans bien des domaines et, souvent, grâce à l'expérience acquise, assurent une relève plus qu'intéressante pour l'avenir du B.C.J..

Nous acceptons aussi de superviser des stagiaires de cégeps ou d'universités, pour la plupart, étudiant-e-s en sciences ou techniques sociales, en psychologie ou en criminologie. La supervision constitue un moyen de faire connaître notre travail et la philosophie qui le sous-tend. Les étudiant-e-s représentent la relève éventuelle, ce sont de futur-e-s intervenant-e-s jeunesse en formation. Nous voulons explorer avec eux et avec elles de nouvelles avenues d'intervention et agir ainsi sur le système d'éducation. Dans nos supervisions, nous insistons sur la différence entre la théorie et la pratique, nous vérifions la capacité d'engagement, la volonté de se questionner et l'envie d'apprendre, au même titre que pour un-e candidat-e qui postulerait au B.C.J.. À notre sens, il est essentiel que les stagiaires possèdent ces capacités et ces envies, parce que le travail avec les jeunes est confrontant. *«On n'est pas intervenant-e de façon différente de ce qu'on est fondamentalement comme personne»*. À l'école, les étudiant-e-s se voient imposer un modèle auquel ils et elles tentent de ressembler; modèle qui les confirment ou les infirment dans leur choix de carrière.

Au B.C.J., ce choix est questionné différemment. Les stagiaires partagent l'action, l'apprentissage et le recul, trois aspects qui se succèdent constamment. Au B.C.J. on reconnaît le droit aux essais et aux erreurs. Les stagiaires mettent de l'avant leur plan d'apprentissage à partir de leurs motivations à travailler avec les jeunes ainsi que leurs objectifs personnels (non seulement académiques). Nous leur permettons d'être responsables de leurs objectifs, notre rôle est de les stimuler dans la définition de ceux-ci sans les choisir à leur place. Nous croyons qu'il n'y a pas meilleure école que celle d'essayer, de se tromper et de recommencer, en évitant de se tromper sur les mêmes choses.

Ce qui est très important, c'est la polyvalence des travailleur-e-s du B.C.J.. Une des particularités de leur travail est certainement le travail de milieu qui leur permet d'être connu-e-s et reconnu-e-s. Être visibles et agir directement dans le milieu permet de rejoindre cette partie de la population qui n'a pas accès aux services parce qu'elle ne les connaît pas ou parce qu'elle a rejeté l'éducation-institution.

Devant la pluralité et le rayonnement des actions du B.C.J., la nécessité d'ajuster notre gestion à ce qu'est devenu l'organisme et aux conditions actuelles apparaît vitale. Un organigramme différent s'impose à cause de facteurs internes et externes dont ceux nommés ci-après.

La diversité, parfois même les contradictions des politiques des bailleurs de fonds, complexifient l'opérationnalisation des projets et exigent souvent des énergies disproportionnées avec la durée ou l'importance de la subvention. L'organisme doit prendre les moyens pour transformer ces politiques afin d'obtenir des ressources plus adéquates et d'assurer son autonomie et sa crédibilité.

L'administration des projets est contraignante, d'autant plus que le personnel est avant tout embauché pour son expérience et son engagement dans les actions à portée sociale, plutôt que pour des préoccupations administratives dont l'apprentissage requiert un certain moment. Il reste donc peu de temps pour la réflexion, l'évaluation, la planification et l'exploration. De là l'importance de la mise en commun des énergies afin d'éviter que ce travail se fasse surtout en fonction des urgences et des crises.

La collectivisation de la gestion apparaît alors comme une condition essentielle de survie pour éviter l'isolement et l'éclatement face aux pressions politiques et idéologiques; pour poursuivre la vocation d'innovation et d'expérimentation de l'organisme; et pour assurer une opérationnalisation rationnelle à moyen terme, tant au niveau de l'orientation que des mécanismes d'évaluation et de contrôle.

Cette accessibilité de la gestion aux membres est indispensable à la survie du B.C.J. car elle en assure la relève. Le travail de prise en charge collective exige un investissement considérable au niveau du temps, de la part de membres; cette implication de tous et de toutes permet à l'organisme de fonctionner, d'opérer sa gestion. L'autorité, le contrôle et le pouvoir se retrouvent là et sont tributaires de cette préoccupation. Chaque instance de l'organisme assure l'entité du collectif: le B.C.J..

Chapitre 5

ÉVOLUTION DE LA GESTION

Ce chapitre trace un portrait du volet administratif et des moyens utilisés pour assurer la gestion adéquate des divers services. Soulignons d'abord que les «techniques» administratives du B.C.J. ne sont pas le «fruit» d'une étude de gestion exhaustive, mais plutôt d'une réflexion sur ses objectifs, sa survie et son travail quotidien avec les jeunes. Notons également que les subventions octroyées au B.C.J. sont pour le financement des projets et non pour l'infrastructure ou le roulement de l'organisme. Les fonds couvrent les salaires et le plus faible taux possible de frais d'administration.

De plus, l'ensemble du personnel est engagé sur des projets à portée sociale qui ont une vocation d'innovation et d'expérimentation. C'est un élément important quant à l'investissement demandé aux travailleur-e-s qui sont appelé-e-s à se retrouver sur des terrains souvent inconnus. Le personnel travaille aussi dans des conditions généralement inacceptables comme des semaines de plus de 40 heures dues, entre autres, à des effectifs limités, faute de fonds. D'un autre côté, le bassin de travail augmente et les problématiques s'intensifient. Par exemple, en 1983, le B.C.J. a touché une population d'environ 9 000 jeunes, 2 000 parents et 5 500 personnes du public. Ces chiffres démontrent bien sous quelle pression nous travaillons.

Il nous a donc fallu faire preuve de créativité pour que les mécanismes de gestion s'insèrent dans nos actions et soient conformes à la spécificité de l'organisme. En outre, il était hors de question pour nous que l'administration supplante notre principale préoccupation: les jeunes.

L'intégration de la préoccupation «gestion» à notre action est loin d'être abstraite, comme on pourra le constater dans les lignes qui suivent.

Les divers comités du B.C.J. exercent un travail de réflexion et d'exploration nécessaire à l'innovation, à la planification et à la gestion. L'innovation touche, entre autres, le renouvellement de projets et l'élaboration d'idées novatrices. La planification sert, par exemple, à prévoir l'avenir non pas seulement en termes de financement, mais aussi en termes d'orientation et d'opérationnalisation. Finalement, la gestion est développée en tenant compte des mécanismes collectifs d'évaluation, de contrôle et de formation. Il y a aussi la supervision qui se veut un outil facilitateur de formation, de gestion et d'intervention pour les points de service, mais également pour les jeunes qui veulent développer des projets de travail.

Un autre exemple de notre préoccupation touchant la gestion: l'évolution de la réunion des points de service (R.P.S.). Celle-ci regroupe les délégué-e-s de chaque projet et comité de travail. Son évolution, illustre bien celle de l'ensemble du B.C.J. face à la gestion. Voyons le tout dans une perspective historique en quatre étapes, entre 1976 et 1983:

- dans un premier temps, les réunions avaient un caractère informel, sans ordre du jour, comme une discussion improvisée. L'information était contrôlée par le pouvoir, soit le ou la directeur-e général-e;
- dans un deuxième temps, des responsables par région furent nommé-e-s ainsi que par point de service; cependant, les débats de fond n'étaient pas abordés. La direction informait et animait alors que les responsables emmagasinaient;
- dans un troisième temps, en plus de transmettre l'information, les réunions sont devenues un lieu de débats pour les questions de fond et un lieu pour voir à l'application des orientations adoptées;

- dans un quatrième temps, le terme de «responsable» de point de service est remplacé officiellement par celui de «délégué-e». C'est aussi au cours de cette année que l'on mandate le comité de coordination pour travailler à une nouvelle définition du rôle de la réunion des points de service et pour proposer des mécanismes pour la rendre décisionnelle et ainsi décentraliser le pouvoir.

Ces quelques exemples démontrent que la gestion collective requiert donc une participation active des «B.C.J.istes», c'est-à-dire les travailleur-e-s, les membres et les jeunes à tous les paliers administratifs. Cette gestion partagée assure la dynamique collective de l'organisme. L'une des instances est l'équipe pivot du «Central». Celle-ci est organisée de telle sorte que le maximum de données soient accessibles, opérationnelles et permet ainsi un parrainage des projets.

Au-delà de la représentativité des régions desservies, la coordination a été collectivisée pour inscrire chaque point de service et projet dans une dynamique organique de manière à rompre leur isolement. Notons que cette évolution n'est pas étrangère à notre intervention auprès des jeunes et des équipes de jeunes, où se développe également cette dynamique.

Ainsi donc, les jeunes sont plus que de simples client-e-s car, en assurant la relève, ils et elles deviennent un souci réel de l'organisme. Les jeunes participeront de plus en plus à l'évolution de l'organisme, incluant son opérationnalisation.

A) Les différents niveaux de pouvoirs au B.C.J. et leur interrelation

L'assemblée générale est l'instance décisionnelle la plus haute. En se référant aux règlements généraux, on se rend compte qu'à partir de la définition de membre, le B.C.J. permet à toutes les personnes impliquées de jouer un rôle actif au sein de l'organisme que ce soit comme bénévole, travailleur-e ou jeune.

L'assemblée générale s'intéresse aux activités de l'organisme, à ses structures, à ses orientations et à toutes matières qui concernent le B.C.J..

L'assemblée générale élit un conseil d'administration responsable des affaires de la corporation. Ce conseil est composé de représentant-e-s lié-e-s de près ou de loin au B.C.J. (travailleur-e-s, jeunes, gens de la communauté). Les règlements généraux définissent aussi les mandats et les rôles du conseil, notamment pour que la responsabilité des décisions prises au B.C.J. soit assumée par un corps visible et significatif autant à l'intérieur qu'à l'extérieur du B.C.J..

L'assemblée générale a délégué une partie des responsabilités de l'organisme à ce que nous appelons la réunion des points de service (R.P.S.). Son rôle consiste à garantir la gestion des affaires régulières, ce que nous nommons le quotidien. La réunion choisit les nouveaux projets, sensibilise le conseil ou l'assemblée à divers dossiers ou obligations générés par le vécu des projets ou des points de service. La réunion doit en plus s'appliquer à traduire les décisions prises en assemblée générale dans le quotidien, à trouver les moyens pour que le particulier (membre, équipe, comité) corresponde au global. Chaque décision prise par la R.P.S. engage la corporation et doit être entérinée par le conseil d'administration. La R.P.S. est aussi redevable à l'assemblée générale de ses activités.

L'assemblée générale élit finalement un comité de coordination dont le mandat est de gérer l'organisme. Sans pouvoir décisionnel, il est chargé de permettre à toutes les instances du B.C.J. de fonctionner, en les alimentant en information, en stratégie et en réflexion, afin que chacun-e puisse assumer ses responsabilités dans les meilleures conditions, que le processus collectif soit respecté, et que soit garantie la fidélité du B.C.J. à ses objectifs.

B) Tableau sommaire des principales décisions ayant influencé l'évolution de la gestion au B.C.J.

Si nous avons à brosser un tableau de l'évolution de la gestion au B.C.J., nous ne pourrions passer sous silence les décisions prises en assemblées générales (A.G.) ainsi qu'aux journées d'étude (J.E.). Voici donc un tableau sommaire des principales étapes de cette évolution.

A.G. d'avril 1978:	Ratification des actes posés par les administrateur-e-s et officiers de la corporation.
J.E. de juin 1979:	Préoccupation des travailleur-e-s face à la communauté interne: «Que les comités travaillant sur des dossiers donnent signe de vie (via le Jeudi, par exemple)» (Le Jeudi est le bulletin de liaison interne).
A.G. de juin 1979:	Ratification des actes posés par les administrateur-e-s et officiers de la corporation.
A.G. d'octobre 1980:	Ratification des actes posés par les administrateur-e-s et officiers de la corporation.

J.E. d'octobre 1980: Les travailleur-e-s se préoccupent du financement et de l'autofinancement.

De plus, on se questionne sur la représentativité et le rôle de la réunion des points de service.

Il ressort également que les employé-e-s ont le goût de s'impliquer dans l'organisation interne. On tente de distinguer le processus de décision et sa mise en application.

A.G. de juin 1981: Première participation et implication significatives des travailleur-e-s du B.C.J. à une assemblée général. Divisé-e-s en trois ateliers de travail, les travailleur-e-s ont effectué un retour sur le bilan annuel préparé par les équipes et l'administration du B.C.J. Trois points majeurs ressortent des activités de cette année: premièrement, de nombreux changements tant dans le personnel qu'au conseil d'administration indiquent que le B.C.J. est en renouvellement; deuxièmement, le financement devient une préoccupation de plus en plus grande et les prévisions pour la prochaine année obligent à plus d'efforts pour survivre; troisièmement, l'automne prochain devrait apporter des indications claires sur les futures orientations du B.C.J. par rapport au phénomène des 17-25 ans.

J.E. de septembre 1981: Proposition de former un groupe d'autoformation pour les travailleur-e-s et les bénévoles du B.C.J..

- A.G. de juin 1982: Formation d'un comité de coordination: l'assemblée générale de juin 1982 crée un comité de coordination dont les membres élu-e-s représentent les trois régions desservies par le B.C.J.. Son mandat est de coordonner l'ensemble des activités et des instances du B.C.J..
- J.E. d'octobre 1982: La journée porte sur la possibilité d'un collectif au B.C.J. en cohérence avec notre intervention, notre gestion et nos politiques. Plus précisément, le mandat que se donne alors le B.C.J. vise la prise en charge des jeunes par eux et par elles-mêmes. Des actions concrètes convergent vers cet objectif.
- J.E. d'avril 1983: La journée est consacrée à la structure de fonctionnement du B.C.J.. On étudie principalement les trois formes de gestion suivantes:
- la structure de fonctionnement qui prévaut à ce moment;
 - la formule du collectif;
 - la formule de la fédération.
- Les propositions seront acheminées à l'assemblée générale de juin 1983.
- A.G. de juin 1983: Les travailleurs-e-s apportent des modifications importantes aux règlements de la corporation. Ces modifications touchent entre autres:
- la définition de membre;

- la représentation aux assemblées;
- le rôle et les pouvoirs de la réunion des points de service;
- le rôle du comité de coordination;
- le rôle du secrétaire exécutif ou de la secrétaire exécutive;
- le rôle du conseil d'administration.

Le tableau précédent nous offre donc un aperçu de l'évolution du B.C.J. comme organisme et démontre l'implication de plus en plus grande de la part des travailleur-e-s, des membres bénévoles et des jeunes dans la poursuite de ses actions.

Nous remarquons, qu'aux assemblées générales de 1978, 1979 et 1980, la participation à la gestion de l'organisme se résumait à la ratification des actes posés par les administrateur-e-s et officiers de la corporation, suite à la lecture d'un bref bilan.

Par cette remarque, nous ne cherchons pas à faire un procès d'intention aux administrateur-e-s et officiers de l'époque. Nous voulons plutôt mettre en relief la trop faible participation des travailleurs-e-s, des bénévoles et des jeunes à la prise de décisions à cette époque, chasse gardée jusqu'alors des «spécialistes». Déjà en juin 1979, nous nous préoccupons du peu de communication interne et de son incidence sur l'organisation du B.C.J.. Cette prise de conscience incite les travailleurs-e-s à s'intéresser davantage à la survie de l'organisme, comme en témoigne la journée d'étude d'octobre 1980. C'est ainsi que nous assistons, lors de l'assemblée générale de 1981, à une participation significative des travailleur-e-s, participation qui confirme le souci de lier le problème du financement aux objectifs d'orientation, afin de mieux coordonner les actions. Préoccupé-e-s par cette gestion et sachant que le quotidien du B.C.J. hypothèque la majorité de leurs énergies, les travailleur-e-s doivent se donner les moyens nécessaires pour arriver à leurs fins. C'est dans ce sens,

qu'à la journée d'étude de septembre 1981, nous nous dotons d'un groupe d'autoformation.

À l'assemblée générale de 1982 est formée une instance de coordination, le comité de coordination, dont la composition représente les trois régions géographiques desservies par le B.C.J.. La collectivisation de la coordination est confirmée.

Contrairement à la mécanique publique et para-publique, «le client» prend une place et devient le souci réel de l'organisme. Les jeunes participent à l'évolution de l'organisme incluant l'opérationnalisation. C'est ainsi que nous spécifions l'action du B.C.J. qui vise à la prise en charge des jeunes par eux-mêmes et par elles-mêmes (proposition de la journée d'étude d'octobre 1982).

La journée d'étude d'avril 1983 est consacrée entièrement à la structure de fonctionnement du B.C.J.. Cette journée permettra de rédiger des propositions concrètes sur la gestion. Celles-ci seront présentées à l'assemblée générale de juin 1983 et amèneront des modifications importantes aux règlements de la corporation.

Les données historiques semblent isolées dans le temps, mais il est important de clarifier que la collectivisation du B.C.J. est une démarche qui se poursuit.

Les changements que nous venons de décrire sont étroitement liés à notre philosophie d'intervention et à l'objectif de prise en charge des jeunes par eux-mêmes et par elles-mêmes. Si cet objectif nous apparaît primordial pour les jeunes, il en va de même de notre propre prise en charge.

D'ailleurs, notre situation actuelle, tant au niveau financier qu'au niveau des conditions de travail, est proche de celle des jeunes: nous n'avons rien à perdre et tout à gagner à expérimenter une nouvelle forme de gestion basée sur un partage collectif des décisions et du pouvoir.

En ce sens, une gestion saine pour nous est celle qui nous permet d'atteindre nos objectifs dans les meilleures conditions possibles. La prise en charge collective de notre gestion, nous permet donc d'expérimenter nous-mêmes les objectifs de prise en charge que nous visons pour les jeunes.

Au bout du compte, le fonctionnement collectif favorise la volonté des gens impliqués de concrétiser publiquement la vocation à portée sociale de l'organisme.

En conclusion, nous pouvons affirmer que l'assurance d'une saine gestion passe par l'implication des travailleur-e-s, des membres et des jeunes. Cependant, l'implication, à elle seule, ne suffit pas. L'observation quotidienne nous permet de croire qu'il est souhaitable d'intégrer la gestion de l'organisme à nos actions. En retour, nous sommes persuadé-e-s que le collectif incite ses membres à fournir l'implication qu'il exige et assure la réalisation des objectifs de l'organisme.